République Française
Département : ISERE
Arrondissement : Grenoble
SOUSVILLE - Commune

Procès verbal

Le mercredi 29 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean-Noël NEY.

Secrétaire de la séance : Ludovic MOURARD

Présents : Jean-Noël NEY, Patrick SANDRA, Marie-Pierre MOURARD, Jean-Michel LOCATELLI, Céline MENDUNI, Ludovic MOURARD, Georges VALLE, Christelle PORTET, Martine MOUSSIER
Représentés : Nadine BAYLE représentée par Georges VALLE
Absents et excusés : Kylian CURT

Ordre du jour *:*

1/ Procès-Verbal de la séance du 1er avril

2/ Vote CFU 2025 - M49 et M57 - Délibérations

3/ Affectation de résultat - Délibérations

4/ Vote BP 2026 - M49 et M57 - Délibérations

5/ Vote des taxes - Délibération

6/Prix de l'eau - Délibération

7/ Prix du raccordement sur réseau eau potable - Délibération

8/ Renouvellement contrat fourrière animale - Délibération

9/ Choix du notaire - Dossiers les Rampes et le Crozet - Délibération

10/ Questions diverses

1/ **Procès-verbal** de la séance du 1er avril 2026 : Adopté

2/Délibération sur le compte unique financier - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SOUSVILLE 2025 (N° DE_020_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses
Résultats reportés	0,00	72 224,61	0,00	78 466,29	0,00
Opérations exercice	11 921,05	19 074,92	6 639,91	5 703,81	18 560,96
Total	11 921,05	91 299,53	6 639,91	84 170,10	18 560,96
Résultat de clôture		79 378,48		77 530,19	
Restes à réaliser	0,00	0,00	77 526,29	0,00	77 526,29
Total cumulé	0,00	79 378,48	77 526,29	77 530,19	77 526,29
Résultat définitif		79 378,48		3,90	

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

2/Délibération sur le compte unique financier - SOUSVILLE 2025 (N° DE_022_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses
Résultats reportés	0,00	123 280,78	0,00	3 111,72	0,00
Opérations exercice	106 472,75	108 106,88	7 962,23	3 430,32	114 434,98
Total	106 472,75	231 387,66	7 962,23	6 542,04	114 434,98
Résultat de clôture		124 914,91	1 420,19		
Restes à réaliser	0,00	0,00	1 732,00	0,00	1 732,00
Total cumulé	0,00	124 914,91	3 152,19	0,00	1 732,00
Résultat définitif		124 914,91	3 152,19		

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée.

3/Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SOUSVILLE 2025 (N° DE_021_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	72 224,61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	3 700,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	7 153,87
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	79 378,48
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	**79 378,48**
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	79 378,48
B. DEFICIT AU 31/12/2025	**0,00**
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SOUSVILLE 2025 (N° DE_023_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	123 280,78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	5 100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	1 634,13
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	124 914,91
A. EXCEDENT AU 31/12/2025136	136591.02
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	4800.71
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	131790.31
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

4/ Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SOUSVILLE 2026 (N° DE_024_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SOUSVILLE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SOUSVILLE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 188 808,67

En dépenses à la somme de : 188 808,67

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	80 586,48
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 000
014	Atténuations de produits	4 182
023	Virement à la section d'investissement	4 600
042	Section à section	6 000
65	Autres charges de gestion courante	1 000
66	Charges financières	410
67	Charges spécifiques	2 000
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	900
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**100 678,48**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	79 378,48
042	Section à section	7 300
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**100 678,48**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	7 300
16	Emprunts et dettes assimilées	3 250
21	Immobilisations corporelles	77 580,19
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**88 130,19**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	77 530,19
021	Virement de la section d'exploitation	4 600
040	Section à section	6 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**88 130,19**

ADOPTE A LA MAJORITE

4/ Délibération sur le budget primitif - SOUSVILLE 2026 (N° DE_025_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune SOUSVILLE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SOUSVILLE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 216 016,02

En dépenses à la somme de : 216 016,02

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	128 496,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	25 450
014	Atténuations de produits	2 800
023	Virement à la section d'investissement	2 800
042	Section à section	2 000
65	Autres charges de gestion courante	44 369
66	Charges financières	300
67	Charges spécifiques	200
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**206 415,31**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	131 790,31
73	Impôts et taxes	21 417
731	Fiscalité locale	25 000
74	Dotations et participations	25 208
75	Autres produits de gestion courante	3 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**206 415,31**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	3 068,71
16	Emprunts et dettes assimilées	4 800
20	Immobilisations incorporelles	1 200
204	Subventions d'équipement versées	532
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**9 600,71**

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	2 800
040	Section à section	2 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 800,71
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**9 600,71**

ADOPTE A LA MAJORITE

5/ VOTE DES TAUX IMPOSITION 2026 (N° DE_026_1_2026)

Le Conseil Municipal, lors de sa séance, a décidé de maintenir taux des taxes locales directes et a voté pour l'année 2026 :

Taxe foncière (bâti)…….. 26.60 %

Taxe foncière (non bâti)…… ....41.00 %

Taxe habitation ..... 5.52 %

Délibération adoptée

6 et 7/ TARIF EAU ET RACCORDEMENT SUR RESEAU (N° DE_027_2026)

Du fait de la longueur du réseau d'eau potable et de son entretien mais également des travaux à réaliser, le Maire propose cette année au Conseil Municipal de réviser éventuellement les montants facturés aux usagers. Il est également nécessaire de fixer le tarif annuel de raccordement au réseau d'eau potable.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs applicables du 1er avril 2026 au 31 mars 2027. Les tarifs ne sont pas modifiés par rapport à l'année précédente.

*La prime fixe est de..... 34.43 €

*Le m3 consommé est de..... 0.94 € pour un particulier.

*Le compteur en attente est de..... 32.87 €

*Le m3 consommé est de 0.60 € pour les exploitations agricoles et maisons avec un compteur commun, à partir de 121 m3. Les 120 premiers m3 sont à 0.94 €.

Et fixe ainsi qu'il suit le tarif applicable pour une demande du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

-La taxe de raccordement au réseau d'eau est facturée à 150 € par logement créé

Délibération : adoptée

8/ RENOUVELLEMENT CONTRAT PRESTATIONS FOURRIERE ANIMALE (N° DE_028_2026)

Monsieur le Maire indique que le contrat signé avec le Groupe SCAPA arrive à échéance. Il demande aux élus de se prononcer sur le renouvellement dudit contrat. Celui-ci porte sur :

-la capture, la prise en charge des carnivores sur la voie publique

-le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal

-la gestion de la fourrière animale

-l'enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède par 40kg

Ces prestations sont illimitées 24 h/24 et 7j/7. Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er juillet et pourra être reconduit de façon tacite 3 fois, par période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

Signer le contrat

Prendre toutes mesures pour son application sur le territoire communal.

Délibération adoptée.

9/ CHOIX DU NOTAIRE POUR LES REGULARISATIONS FONCIERES (N° DE_029_2026)

Madame Céline Menduni, 1ère Adjointe, prend la parole et explique aux élus que Monsieur le Maire a pris un

arrêté de déport le concernant pour ce dossier. Cela signifie qu'il ne prendra pas part aux débats ni aux votes.

Elle demande aux élus de se prononcer sur le choix de l'Office Notarial, à saisir, dans les dossiers des Rampes et du Crozet. Elle indique que les procédures déposées auprès des notaires de La Mure n'ont pas encore abouties et durent depuis de nombreuses années. Dernièrement, la Collectivité a saisi la Chambre des Notaires pour exposer la situation. Entretemps, une demande a été faite auprès des notaires de Vizille qui ont accepté de prendre en charge les dossiers en souffrance alors que les notaires de La Mure se sont à nouveau manifestés, par mail.

Durant les échanges, les élus considèrent qu'il est préférable de privilégier un délai raisonnable et ne pas laisser ces dossiers en souffrance.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipale décide de confier au Notaires de Vizille ces démarches : SAS NOTAIRES EXPERTS CONSEILS 484 RUE DE LA REPUBLIQUE 38220 VIZILLE.

Délibération adoptée

10/ Questions Diverses

-Eau potable : Une réunion à l'initiative de la CLE du Drac et de la Romanche se tiendra jeudi 04 juin à Varces et aura pour thème "La gestion de l'eau potable".

-Formation des élus : Monsieur le Maire indique que ces formations sont coûteuses et qu'il n'est pas nécessaire de donner suite.

-Référent déontologue : Monsieur le Maire expose que le CDG propose une convention d'adhésion dans le cadre du dispositif "référent déontologue élus". Il ne semble pas utile pour l'instant de délibérer à ce sujet.

-Courrier l'Association "Apprentis'Sages & Ritournelles" : Cette association bénéficie du prêt gracieux de la salle, une fois par semaine, en période de saison froide. La présidente souhaite développer un parcours de rencontre intergénérationnelles. L'objectif est d'organiser une matinée de partage autour d''une collation et d'un projet commun : lecture, jardinage, jeux....

Les élus se prononcent favorablement et soutiennent cette initiative.

-La Mine Images : Une conférence se déroulera le 22 mai à 18h30 : Le Drac, des richesses au service de l'Homme.

-Tour de France : le 23 juillet 2026, l'étape 18 passera sur le territoire communal au niveau du Crozet.

-Travaux : Du raboutage et la pose d'enrobés sont prévus à la sortie de La Mure au pied de la Rue des Alpes et le rond-point.

Fin de la séance à 21h50

Le Maire,

Jean-Noël NEY

Le Secrétaire de Séance

Ludovic MOURARD